

COMMUNE DE VILLENES SUR SEIN

99_DE-078-217806728-20250627-2025_39-DE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/039

|                                             |
|---------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>20 juin 2025       |
| DATE D’AFFICHAGE :<br>20 juin 2025          |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br>EN EXERCICE : 29 |
| PRESENTS : 18                               |
| VOTANTS : 27                                |

L’an deux mille vingt cinq  
Le 26 juin à 20 heures 15  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.

**Etaients présents :** Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSSOU, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Philippe DESTISON, Corinne HOUZIAUX, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Philippe SENEQUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaients absents excusés :** Laurent BARBOTIN et Apolline THOUMELIN

**Ont donné pouvoir :** Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU  
Adrien PERRET à Alain ADICEOM  
Jean-Michel CHARLES à Marie-Agnès BOUYSSOU  
Fatima GUERROUACHE à Corinne HOUZIAUX  
Fabienne SACCHET à Fabien VIAL  
Jean-Yves MORIN à Virginie ALBAR  
Christine HANON-BATIOT à Philippe DESTISON  
Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

**MODIFICATION DU NOMBRE D’ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,

**VU** la délibération n°2020/028 en date du 04 juillet 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à huit le nombre des adjoints,

**VU** la délibération n°2025/036 du Conseil Municipal relative au maintien des fonctions d’adjoint au Maire de Madame Marie-Agnès BOUYSSOU,

**VU** la délibération n°2025/037 du Conseil Municipal relative au non-maintien des fonctions d’adjoint au Maire de Monsieur Jean-Michel CHARLES,

**VU** la délibération n°2025/038 du Conseil Municipal relative au non-maintien des fonctions d’adjointe au Maire de Madame Virginie OKS,

**CONSIDERANT** que deux postes d’adjoint au Maire sont désormais vacants, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

**CONSIDERANT** l’intérêt de redéfinir la structuration de l’exécutif municipal afin de mieux adapter l’organisation aux besoins actuels de la collectivité,

**REDUIT** à compter de ce jour le nombre des adjoints au Maire de huit (8) à six (6).

**PRECISE** que cette décision ne remet pas en cause les mandats en cours des adjoints toujours en fonction et que seuls les postes vacants ne seront pas remplacés.

**PROMET** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Après en avoir délibéré à 9 voix « POUR », 10 voix « CONTRE » : Marie-Agnès BOUYSSOU, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Fatima GUERROUACHE, Corinne HOUZIAUX, Fabienne SACCHET, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL et Arthur ROUYER et 8 ABSTENTIONS : Eva SEGUY, Pierre-François DEGAND, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN, Philippe SENEQUE,

**LA DELIBERATION EST DONC REJETEE.**

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain ADICEOM



Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 27 juin 2025

Le Maire,  
Jean-Pierre LAIGNEAU



## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

99\_DE-078-217806728-20250627-2025\_040-DE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2025/040

DATE DE CONVOCATION : 20 juin 2025	L'an deux mille vingt cinq Le 26 juin à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 20 juin 2025	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29	Etaients présents : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSSOU, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Philippe DESTISON, Corinne HOUZIAUX, Eric NONON, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Virginie OKS, Arthur ROUYER, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Olivier HARDOUIN, Valérie THOMASSEN et Philippe SENEQUE.
PRESENTS : 18	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS : 27	Etaients absents excusés : Laurent BARBOTIN et Apolline THOUMELIN
	Ont donné pouvoir : Olivier DAESCHNER à Jean-Pierre LAIGNEAU Eva SEGUY à Sophie BASTIDE-LE DU Adrien PERRET à Alain ADICEOM Jean-Michel CHARLES à Marie-Agnès BOUYSSOU Fatima GUERROUACHE à Corinne HOUZIAUX Fabienne SACCHET à Fabien VIAL Jean-Yves MORIN à Virginie ALBAR Christine HANON-BATIOT à Philippe DESTISON Laurent MAGLIA à Katia LEFEUVRE

**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE CIRCUITS
SPECIAUX SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

VU le Code des transports, notamment ses articles L.1241-1 et suivants, L.3111-14 et suivants, R.1241-1 et suivants, R.3111-15 et suivants et R.3111-30 et suivants,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, la loi n°84-53 du 26 janvier 1983 modifiée, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée,

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France, modifiée notamment par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 ;

VU le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France,

VU la délibération du Conseil d'Île-de-France Mobilités n°20250214-016 du 14 février 2025 approuvant le Règlement régional relatif aux circuits spéciaux scolaires,

VU la délibération du Conseil d'Île-de-France Mobilités n°20250214-019 du 14 février 2025 « Transports scolaires et adaptés – convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuit spéciaux scolaires exploités dans le cadre de contrats passés par Île-de-France mobilités et transférés à l'autorité organisatrice de proximité) »,

CONSIDERANT que, pour proposer une offre convenable et adaptée en matière de transports scolaires subventionnés pour desservir les secteurs Fauveau et Migneaux, Île-de-France Mobilités doit déléguer cette compétence à la Commune de Villennes-sur-Seine,

CONSIDERANT que, pour ce faire, la Commune de Villennes-sur-Seine et Île-de-France Mobilités ont signé une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) pour ce circuit n° S78L144,

CONSIDERANT que cette convention de délégation dont le terme approche doit être renouvelée,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

APPROUVE la signature de la convention à intervenir avec Île-de-France Mobilités, pour la délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) et les éventuels avenants sans aucune incidence financière.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,
Alain ADICEOM



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 27 juin 2025

Le Maire,
Jean-Pierre LAIGNEAU